

PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE
INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Direction des collectivités territoriales et de l'environnement
Bureau de l'aménagement du territoire et des installations classées

(tél. 02 47 33 12 47)

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Une consultation du public est ouverte du lundi 12 juin 2017 au lundi 10 juillet 2017 sur le territoire de la commune de Joué-lès-Tours relativement à la demande d'enregistrement présentée par la société EUROVIA CENTRE LOIRE en vue de l'augmentation de la capacité de son installation de concassage-criblage de matériaux inertes située en ZI n° 2, rue Joseph Cugnot à Joué-lès-Tours.

Cet équipement relèvera des rubriques n° 2515-1-b, 2517-2, 1435-3 et 4801-2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Le dossier est déposé en mairie de Joué-lès-Tours et tenu à la disposition du public pendant toute la durée de la consultation, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h et les samedis de 9 h à 12 h.

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Joué-lès-Tours ou les adresser en préfecture, par lettre (PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE – BATIC – 37925 TOURS CEDEX 9) ou par voie électronique (pref-icpe@indre-et-loire.gouv.fr) pendant toute la durée de la consultation.

A l'issue de la procédure, le préfet d'Indre-et-Loire sera amené à prendre un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires, ou, le cas échéant, un arrêté de refus, pour la demande d'enregistrement présentée par la société EUROVIA CENTRE LOIRE.